

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2021 DAC 15 Subvention (537.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de soutien aux lieux de création et de diffusion artistique, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre aide à l'association Théâtre Paris 14, située au 20 avenue Marc Sangnier (14e), présidée par Marisol Touraine depuis l'année 2020.

Après un appel à candidatures, le duo constitué de Mathieu Touzé et Édouard Chapot a été désigné par l'association pour prendre la direction de l'établissement fin 2019, après une période de préfiguration. Ce binôme prend la suite d'Emmanuel Dechartre qui a dirigé le théâtre pendant près de 30 ans. Le Théâtre 14 a rouvert ses portes fin janvier 2020 à l'issue d'importants travaux.

Même si leur première année de direction a été fortement affectée par la crise sanitaire, le nouveau projet porté par ce binôme articule exigence artistique et promotion d'une nouvelle génération d'actrices et d'acteurs, garants d'un renouvellement des publics. Ouvert et novateur, il se caractérise également par la volonté de mettre en place un modèle économique soutenant l'émergence des jeunes compagnies, ainsi que des actions de transmission à différents niveaux : une université populaire, une radio, des performances hors les murs, etc. À la rentrée 2021, le théâtre, en lien avec le tissu associatif artistique et culturel local, devrait avoir la perspective de proposer des activités au sein de la salle Marius Magnin en cours de rénovation.

Dans le contexte exceptionnel de l'épidémie de covid-19 et à la suite des mesures gouvernementales prises pour la gestion de cette crise sanitaire, la structure s'est trouvée dans l'obligation de rester fermée au public en ce début d'année 2021 et de revoir sa programmation. Les équipements culturels, en fonction de leur situation respective, accueillent des équipes artistiques dans leurs murs ou en partenariat pour des résidences et des répétitions, organisent des représentations professionnelles pour assurer une visibilité aux spectacles créés, dans le strict respect des protocoles sanitaires, et maintiennent ou redéployent des interventions en milieu scolaire (temps d'éducation artistique et culturelle) ou en direction de publics isolés et particulièrement fragiles.

La structure ajuste son budget prévisionnel 2021 régulièrement pour tenir compte des annonces gouvernementales et des reports ou annulations au sein de la programmation initialement annoncée. Un budget réalisé 2021, qui sera remis au début de l'année 2022, permettra de connaître les ajustements des dépenses et des recettes réelles.

Je souhaite rappeler que la Ville de Paris a fortement accompagné ses partenaires culturels en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire inédite qui a frappé durement ce secteur.

En 2021, la crise qui se poursuit rend nécessaire, au cas par cas, l'ajustement du montant de subvention pour tenir compte de la longue période de fermeture ou d'activité réduite des établissements culturels.

Dans un souci de bonne gestion, il est demandé aux établissements que la Ville de Paris finance, selon leurs possibilités, de participer à l'effort qui est demandé à toutes les délégations de la Ville dans un contexte budgétaire très dégradé par les conséquences de la crise sanitaire.

Cet effort s'explique par la situation très particulière que nous connaissons et ne préjuge pas du soutien qui leur sera apporté à l'avenir.

Par délibérations 2020 DAC 669 et 2020 DAC 671 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020, un acompte de 271.000 euros au titre de l'année 2021 a été attribué à l'association, complété par une subvention complémentaire de 16.260 euros versée fin 2020. Il vous est proposé d'accorder le solde de cette subvention au titre l'année 2021, à hauteur de 249.740 euros. Cela porte la subvention pour les activités 2021 de la structure à 537.000 euros au total.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant à convention relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement au Théâtre 14, annexé au présent projet.

La Maire de Paris